



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 76431

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la psychomotricité. Le travail du psychomotricien vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle. Il traite donc des patients de tous âges qui souffrent de maux tels que le bégaiement, les tics ou les troubles de l'orientation, qui entraînent de lourdes conséquences au niveau social. Or, les actes de psychomotricité ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. En conséquence, il demande s'il envisage de prendre des mesures afin de rembourser ces actes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76431

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9903